



Appel à candidature Poste de
**Conseiller Technique Fédéral H/F Comité des
Yvelines**



Le comité départemental des Yvelines de Judo-Jujitsu, recrute un conseiller technique fédéral Homme ou Femme, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou du BEES 2^{ème} degré option Judo-Jujitsu. Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation, CV et carte professionnelle) sont à adresser par mail avant le : **01/07/2023** aux personnes suivantes :

EMAIL : L.serville@wanadoo.fr

cecile.grasso@ffjudo.com

maelle.jarmuzek@ffjudo.com

Les dates des entretiens vous seront communiquées ultérieurement.

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral
Type de Contrat de travail	Type de Contrat de travail : Contrat à Durée Indéterminée à Temps plein (période d'essai de 2 mois). Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS
Date prévisionnelle d'embauche	01/09/2023
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 2400 euros Avantages : Téléphone Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS

OBJET DU POSTE

- Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral (CTF) auprès du comité départemental des Yvelines de Judo-Jujitsu pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par le comité ;
- Membre de l'Équipe Technique Régionale (ETR) ; Il ou Elle participe aux réunions ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du comité départemental des Yvelines de Judo-Jujitsu ;
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation ;

PRINCIPALES ACTIVITES

- **Missions de développement et de promotion :**
 - Relais de l'action fédérale en direction des clubs
 - Conseils et soutien des clubs (création, relation profs, incitation de projet, fléchage financements)
 - Travail technique de proximité avec les clubs
 - Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion

PRINCIPALES ACTIVITES - Suite

- Missions sportives et techniques :

- Aide à l'organisation et au suivi des activités fédérales et des manifestations du comité
- Accompagnement sportif et technique auprès des licenciés du comité et logistique événementielle ;
- Encadrement des stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des jeunes sportifs ;
- Intervention au sein des structures PPF et associées du territoire

- Missions éducatives et de formation :

- Suivi de la formation initiale et continue des bénévoles et professionnels, officiels et enseignants au niveau départemental.
- Identification des besoins en formation (état des lieux de l'enseignement dans les clubs), identification des profils et orientations vers les parcours de formation adaptés ;

- Missions Équipe Technique Départementale et Régionale :

- Membre de l'Équipe Technique Départementale : participation aux activités et aux réunions
- Membre de l'Équipe Technique Régionale : participation aux activités et aux réunions

- Missions administratives :

- Travail en étroite relation avec les autres salariés du Comité et tous les stagiaires, alternants et autres.
- Participation aux réunions statutaires et réunions de commissions du comité ;
- Constitution et au suivi des dossiers de subventions pour le Comité des Yvelines : ANS, CEA, Région, etc.
- Aide à la Constitution et au suivi des dossiers de subventions pour les clubs des Yvelines: ANS, CEA, Région, etc.

Autonomie : Le ou la CTF rend compte de son activité chaque mois au président du comité et au DTR.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé, 9 Ter Rue de Liège ZA La Petite Villedieu 78990 ELANCOURT.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par le comité).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à la FFJDA.

Le ou la CTF ne sera autorisé à exercer une fonction d'enseignant au sein d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFJDA situés sur le territoire du Comité départemental des Yvelines, qu'après accord du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA et avec l'autorisation préalable écrite dudit comité.

<p>POSITIONNEMENT DANS LE COMITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité administrative et fonctionnelle du Président du Comité des Yvelines de Judo-Jujitsu ; - Sous l'autorité technique du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA ou son représentant : la Directrice Technique Régionale.
<p>COMPETENCES NECESSAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo » - Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, réseaux sociaux, ... - Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations évènementielles, textes officiels, ... - Permis de conduire
<p>EVALUATION DU TRAVAIL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à s'inscrire dans un processus d'auto-évaluation ; - Entretien annuel